

Formalités

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux que vous souhaitez engager par rapport aux règles d'urbanisme. Téléchargez les formulaires nécessaires et accédez à la plateforme de dépôt en ligne.

Formulaires à télécharger

En fonction de votre projet, les démarches à effectuer sont différentes.

Téléchargez ici les formulaires nécessaires [ici](#) 

Portail de dépôt dématérialisé des demandes d'autorisations d'occupation du sol, des certificats d'urbanisme et des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Vous pouvez désormais déposer vos demandes d'urbanisme en ligne à partir du portail dématérialisé Geopermis© accessible ici <https://www.geopermis.fr/> 

Comment déposer votre demande ?

Création d'un compte :

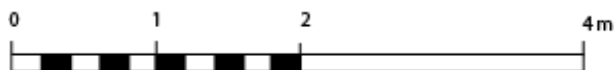
- > Créez un compte sur Geopermis© avec une adresse mail valide

Création et dépôt du dossier :

- > Complétez votre demande en utilisant le formulaire CERFA correspondant à votre projet, formulaire que vous trouverez sur [le site service-public.fr](http://le.site.service-public.fr) et que vous aurez préalablement rempli. **Attention : les formulaires CERFA ont été mis à jour début février 2022 : veuillez bien à utiliser la dernière version du formulaire pour déposer votre dossier. A défaut, ce dernier ne sera pas accepté sur la plateforme.**
- > Joignez les pièces nécessaires en format .pdf, .jpeg ou .png

Attention :

- > chaque pièce ne devra pas faire plus de 10 Mo
- > les plans devront comporter une échelle graphique permettant de les exploiter



Exemple d'échelle graphique

Le dossier sera transmis directement au service urbanisme et un **accusé électronique** vous sera automatiquement adressé en retour, vous assurant de sa bonne transmission. A défaut, nous vous invitons à contacter le service urbanisme.

Une fois votre dossier réceptionné et enregistré par le service urbanisme, vous recevrez par mail un **accusé de réception** comportant le numéro de votre dossier.

Consultation du dossier :

Vous serez informé par mail de l'avancée de votre dossier et pourrez en consulter le détail en vous connectant sur Geopermis© avec votre compte.

[Téléchargez le guide complet Geopermis© ici](#)

[Téléchargez les Conditions Générales d'Utilisation du portail ici](#)

Contact

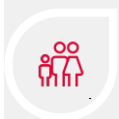


Service urbanisme
7 avenue Maréchal Joffre
Tél. 04 78 16 03 93 (le matin)
service.urbanisme@mairie-chaponost.fr

• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



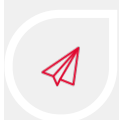
PLU



CHAP'INFO



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS